

COMMUNE de MARVAL**(Haute-Vienne)****DECISION N° 53-2025**

**en date du 13 octobre 2025
portant sur l'achat des plaques de concours**

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DECIDE

Article 1 – d'accepter le devis de la société GARGAM pour l'achat de plaques de concours (1^{er} prix, 2^{ème} prix et 3^{ème} prix) pour un montant de 54.49 euros HT.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 14 octobre 2025

Pierre HACHIN
Maire

